

Rapport de la COFIN sur le préavis 16-2011 concernant le déplacement de la conduite de distribution et de défense incendie au chemin des Aveneyres

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 30 mai 2011 à la Maison de Commune en présence de Monsieur Alain Bovay, conseiller municipal, et de M. Stéphane Roulet, boursier communal. Etaient présents Mme Charlotte Perrenoud, MM. Alain Vionnet président, Carlos Herrero, Klaus Olejak, Leonardo Pescante et Eric Rochat. M. Martin Metzler était excusé. La CoFin remercie MM. Bovay et Roulet de leur disponibilité, de leur ouverture et de la clarté de leurs réponses.

La commission se félicite de la convention de répartition des frais établie entre la Municipalité et le(s) promoteur(s). Elle reconnaît l'importance de saisir toutes les opportunités de moderniser le réseau d'eau de notre commune, en particulier lorsque les travaux prévus risquent d'affaiblir les anciennes conduites de fonte.

Elle relève avec satisfaction la très probable participation de l'ECA à ces travaux et souligne que les frais engagés ressortissent des comptes affectés au développement et au maintien du réseau d'eau.

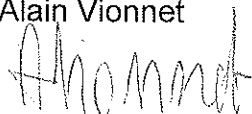
Le préavis 16-2011 consacrant définitivement – et regrettablement pour plus d'un – l'abandon de tout projet de liaison routière entre le quartier de l'église et celui de l'Ancien Stand, la CoFin demande à ce que la Municipalité propose l'attribution d'un nom différent aux deux routes en cul-de-sac ainsi formées, ceci pour faciliter l'accès aux personnes étrangères au quartier et améliorer la compréhension géographique de la commune

* * *

En conséquence, sous réserve des conclusions de la commission, la Commission des finances du Conseil communal de Saint-Légier recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis 16-2011 à savoir :

- autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- accorder à la Municipalité un crédit de 57'700.00 pour ces travaux ;
- encaisser la subvention de l'ECA
- financer la dépense par la trésorerie courante
- amortir le montant total sur l'exercice courant via le compte 810.3144

Le président
Alain Vionnet



Le rapporteur
Eric Rochat

